

Ville de Noisy-le-Sec



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME
Service des Etudes Urbaines et Projets d'Aménagement
Réf. : FB/SB : 2012-26
Tél. : 01.49.42.66.74.

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE
A l'attention de Monsieur J.P. HUCHON
Président
41, rue de Châteaudun
75009 PARIS

Noisy-le-Sec, le 15 NOV. 2012

Objet : Tramway T1

Monsieur le Président,

J'ai reçu en date du 18 septembre 2012 un courrier du Département de la Seine-Saint-Denis accompagnant le mémoire technique sur les principes d'insertion prévus dans le cadre du passage du Tramway sur le territoire noiséen.

Je m'étonne tout d'abord de voir qu'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ait été déposé en juillet 2012 sans aucun accord de la Ville sur les principes d'aménagement.

Dès ma prise de fonction de Maire, j'ai exprimé publiquement mon souhait que toutes les garanties soient prises pour ne pas voir le cadre de vie des Noiséens être dégradé par le prolongement du Tramway. Pour cela, j'ai sollicité le Département, maître d'ouvrage délégué, afin qu'il puisse apporter les précisions techniques nécessaires à une meilleure compréhension du dossier et dans le but d'évaluer les réels impacts pour la Ville.

Or, ces demandes n'ont été que partiellement étudiées par les services du Conseil Général et le mémoire technique transmis en septembre demeure encore insuffisant pour lever mes inquiétudes. Celui-ci ajoute même de nouveaux obstacles qui confirment pour moi et mon équipe l'impossibilité du passage du Tramway par le centre-ville noiséen.

Pour préciser mes propos, je tenais à vous exposer ci-dessous les interrogations toujours plus nombreuses que j'ai sur ce dossier.

Je découvre ainsi que la question du stationnement n'a pas été étudiée en totalité. La perte de 37 places sur le secteur Anatole France n'est évidemment pas concevable et les possibilités de substitution ne sont pas développées. Sur le reste du tracé, la question du stationnement est également évoquée de façon lacunaire et laisse présager une diminution substantielle de l'offre à laquelle je ne pourrai que m'opposer.

J'ai pu observer également que l'insertion du Tramway rue Jean Jaurès impactait tous les commerces de la Gare à la Place Jeanne d'Arc. Ceci est bien évidemment inadmissible et je n'accepterai pas cette alternative qui mènerait à la destruction du commerce de proximité noiséen en supprimant terrasses et étals.

La pertinence du choix du site banalisé reste également à démontrer et pourrait ainsi compromettre les objectifs visés par le STIF et la RATP d'amélioration de la performance de l'exploitation du réseau général du T1.

Toute correspondance doit être envoyée à Monsieur le Maire de Noisy-le-Sec

Hôtel de Ville - Place du Maréchal-Foch 93134 Noisy-le-Sec Cedex

Tél : 01 49 42 66 00 - Fax : 01 48 43 70 96 - Courriel : maire@noisyselec.fr - Site internet : www.noisyselec.fr



De plus, l'aménagement du secteur compris entre la place Carnot et la rue Jules Auffret suite aux acquisitions foncières n'est que peu précisé. L'impact urbain, technique et financier de l'élargissement de la rue Anatole France n'est ainsi pas ou peu étudié. A titre d'exemple, l'élargissement de la rue Anatole France impliquerait la construction d'un mur de soutènement dont la hauteur n'est pas encore définie et la mise en impasse de la rue Emile Zola. Or, aucune étude d'impact sur les circulations, ni sur les coûts techniques de tels aménagements n'ont été joints au dossier que vous m'avez transmis.

De manière plus générale, la question du fonctionnement des circulations n'est que peu évoquée. Nous ne disposons d'aucune projection sur les conséquences de la modification des sens de circulation et de la mise en double sens du boulevard Michelet qui vont nécessairement impacter les déplacements automobiles. Sur ce dernier point, le réaménagement du Boulevard Michelet avec des trottoirs de moins de 2 mètres n'est à mon sens pas envisageable. De plus, je m'aperçois avec étonnement de la fermeture de la rue Emile Zola qui n'a jamais été discutée auparavant et je tiens à exprimer mon opposition à cette proposition en l'état.

Ainsi, ces dernières études ne répondent pas aux interrogations évoquées par la Ville afin de tenir compte des spécificités du tissu urbain noiséen, des dynamiques de développement urbain et des attentes exprimées par les habitants. **C'est pour cela que je souhaite dès à présent exprimer de manière ferme et définitive mon opposition au prolongement du T1 par le centre-ville noiséen.**

En revanche, mon courrier du 21 septembre 2012 – aujourd'hui resté sans réponse – et la contribution de la Ville au PDUIF témoignent de notre préférence pour le prolongement par la rue du Parc. Un futur passage du Tramway T1 par l'ouest noiséen permettrait ainsi, sans préjudice au reste du projet, de conforter et d'impulser le projet urbain porté par la Municipalité noiséenne pour une faisabilité technique et financière sans doute peu éloignée de celle issue du trajet actuellement à l'étude.

A cette fin, je réaffirme également que le quartier de la Plaine Ouest a été repéré comme nouveau secteur de projet et fait aujourd'hui l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Il sera demain un véritable pôle de vie à la convergence du Centre-Ville historique et de la future Base de Plein Air et de Loisirs, au cœur de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble.

Je vous demande donc formellement la mise en œuvre d'une étude portant sur la possibilité d'un nouveau tracé qui permettrait de mieux répondre à nos intérêts et par la même occasion à ceux des autres villes dans l'attente de voir ce projet se concrétiser. Ainsi, ce prolongement pourrait être envisagé à partir de la station Libération à Bobigny avec la création d'une fourche pour rejoindre le pont de la Folie et récupérer par la rue du Parc, le tracé existant au niveau de la place Carnot.

Au regard des projets urbains envisagés sur l'ex-Rn3 au niveau de la Folie avec les Villes de Bobigny, Romainville et Noisy-le-Sec et de l'interconnexion avec le projet de Tzen3 et la Tangentielle, le prolongement du T1 par le secteur ouest aurait toute sa place et sa légitimité.

Bien évidemment, cette possibilité doit être étudiée avec les mêmes exigences et garanties que le tracé du centre-ville et je reste sur ma position de voir sur les délaissées de la rue Anatole France un traitement et aménagement de qualité, suite aux acquisitions des parcelles nécessaires à la réalisation du tramway.

En conséquence, je réitère donc sans ambiguïté mon opposition au prolongement du tramway par la rue Jean Jaurès. Aussi, mon équipe et moi-même ne saurions continuer à travailler sur l'avancement de ce projet tant que ne sera pas étudiée notre option de tracé, par la Plaine Ouest.

En conclusion, je vous rappellerai les propos de Monsieur Pierre SERNE, vice président de Région, précisant, lors d'une réunion à Romainville, que les projets de transport ne se feraient pas sans le consentement unanime de l'ensemble des maires concernés.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Maire de Noisy-le-Sec
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Est Ensemble

Laurent RIVOIRE

Copie : Stéphane Troussel, président du Conseil Général de la Seine-saint-Denis